

3 juin 2014

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
--

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 3 juin 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2014;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Résolution pour la dépense de la réparation de la toiture du bâtiment;
8. Adoption du règlement 2014-409 amendant le règlement 2009-319 concernant les ventes de garage et ou marchés aux puces;
9. Résolution pour accepter la modification de la programmation de la priorité 1 dans le cadre de la taxe d'assise (TECQ) pour la reddition finale;
10. Résolution pour accepter la proposition de refinancement du règlement 97-229 déposée par la Caisse populaire Desjardins Morilac;
11. Résolution pour accepter l'entente de tarification pour les frais bancaires par la Caisse Populaire Desjardins Morilac;
12. Résolution pour accepter les travaux d'arpentage sur notre territoire;
13. Résolution pour l'épandage de l'abat-poussière;
14. Résolution pour autoriser la prise d'eau du ponceau P-069 chemin Mitchell;
15. Résolution pour changer la date de la séance du conseil de septembre;
16. Résolution pour transférer la réserve incendie dans la réserve point d'eau;
17. Résolution concernant l'inspection des piscines sur notre territoire;
18. Recommandations du CCU;
19. Voirie;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Dépôt par le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables de l'état financier 2013 jusqu'au 31 mars 2014;

22. Fête de la Pêche dimanche le 8 juin de 9 à 15h;
23. Affaires nouvelles;
24. Période de questions;
25. Levée de la session.

2014-06-77

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;
Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2014-06-78

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 6 mai 2014;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Maurice Boudreau et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2014 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal: tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Chemin Arnold : vérifier qui à la responsabilité si des travaux sont effectués et s'il y a la possibilité d'inscription du réseau électrique privé à info excavation.

2014-06-79

4.1 INSCRIPTION À INFO EXCAVATION

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR RÉAL VEL
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au propriétaire du matricule 8833 56 1001 de faire l'inscription de son réseau électrique à Info-excavation;
Qu'un délai de 30 jours lui sera donné;

M. le maire demande le vote: tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Babillards pour le bureau : Ils sont prêts pour l'installation

M. le maire, Louis Coutu, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2014-06-80

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Jacques Jasmin

Appuyé par : M. Réal Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10 366.18
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	43 755.91
02-320 TRANSPORT	20 535.11
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	7 290.76
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	3 856.70
02-700 LOISIRS ET CULTURES	7 744.38
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	9 204.32
SOUS TOTAL	102 753.36
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	1 775.30
Ristourne à réclamer (TVQ)	2 224.16
Remboursement client au crédit	(421.76)
Total	106 331.06

Rapport des dépenses durant le mois de mai 2014 :	1397.61\$
Salaires déboursés à la séance au 3 juin 2014 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	2 693.28\$
Salaires déboursés durant le mois de mai 2014	3 882.10\$
GRAND TOTAL	114 304.05\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2014-06-81

6.1 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2014 À QUÉBEC

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR MARC GILBERT

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM. Louis Coutu, maire et Denis Vel, conseiller à assister au Congrès de la FQM qui aura lieu à Québec du 25 au 27 septembre 2014;

Que les frais de déplacement ainsi que de subsistance seront remboursés sur preuves justificatives;
Que la dépense sera prise à même le budget législation congrès;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-82

6.2 DEMANDE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE COMITÉ VILLAGE FLEURI

PROPOSÉ PAR : MAURICE BOUDREAU
APPUYÉ PAR : MARC GILBERT
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la subvention de trois mille dollars (3 000,00\$) au comité Village Fleuri;
Que la dépense sera prise à même le budget Village Fleuri;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-83

6.3 ANNULATION DES TAXES DE SERVICE POUR LE MATRICULE 9030 71 6633 SUITE À L'INCENDIE DU BÂTIMENT PRINCIPALE

Considérant que le bâtiment principal a été incendié le 6 janvier 2012;
Considérant que le terrain bénéficiait d'un droit acquis pour avoir un bâtiment principal;
Considérant que le propriétaire ne s'est pas prévalu du droit de rebâtir dans le délai prévu d'un an à partir de la date de l'incendie;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'annuler les taxes de service en lien avec les égouts et ce rétroactivement au 6 janvier 2013;
Que les frais de financement sont en lien avec le propriétaire et non au service, le montant résiduel devra être acquitté en entier;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

- M. Patrice Brien quitte de 20 h 31 à 20 h 39.

2014-06-84

6.4. 24^e TROURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DU VAL-SAINTE-FRANÇOIS LE 22 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR : MARC GILBERT
APPUYÉ PAR : RÉAL VEL
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'inscription de M. Louis Coutu au souper du 24^e Tournoi de golf des gens d'affaires du Val-Saint-François le 22 août 2014;
Que le montant de quarante-trois dollars et quarante-neuf (43,49\$) plus taxes soit pris dans le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-85

7. RÉPARATION DE LA TOITURE DU BUREAU MUNICIPAL

Considérant que nous avons eu l'opportunité de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la réfection de la toiture du bureau municipal;
Considérant que l'expertise dans ce domaine est très spécialisée;
Considérant qu'il fallait profiter des équipements spécialisés déjà sur place sans frais additionnel;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve la dépense de huit mille huit cent soixante-quinze dollars (8 875,00\$) plus les taxes applicables;
Que cette dépense soit prise à même le surplus libre (non affecté) de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-86
Règlement
2014-409

<p>8. RÈGLEMENT 2014-409 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2009-319 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2009-310 CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE ET OU MARCHÉS AUX PUCES</p>
--

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-De-La-Rochelle veut adopter un règlement concernant les ventes de garages et ou marchés aux puces en vertu de l'article 630 du CM.

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné le 6 mai 2014 par le conseiller Jacques Jasmin (résolution 2014-05-69)

En conséquence,
il est proposé par Réal Vel, appuyé par Patrice Brien
et résolu unanimement

Que le règlement 2009-319 soit abrogé;

Qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1
Le préambule en fait partie intégrante.

Article 2
Les ventes de garage et ou marchés aux puces sont autorisés : une fin de semaine par mois samedi et dimanche (jours fériés inclus), du mois de mai à septembre. En cas de pluie le permis pourra être renouvelé. Un maximum de cinq permis par année par propriétaire peuvent être délivrés.

Article 3
Le règlement s'applique sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Article 4
Un permis est exigé et devra être affiché pour qu'il soit visible de la rue.
Le permis est gratuit.

Article 5
Quiconque contrevient à quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction.

Article 6

Le coût de l'amende sera de cinquante dollars (50\$) la première fois et si récidive l'amende sera de cent dollars (100\$)

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Louis Coutu, maire

Majella René,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 mai 2014

Adoption du règlement : 3 juin 2014

Publication : 5 juin 2014

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-87

9. RÉOLUTION POUR MODIFIER LA PRIORITÉ 1 DANS LE CADRE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LA REDDITION FINALE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité avait inclus des investissements dans la priorité 1 tel que l'achat d'un échantillonneur et un enregistreur d'évènement;

ATTENDU QUE nous avons prévu en priorité 1 l'achat et l'installation d'un enregistreur d'évènement et l'achat d'un échantillonneur;

ATTENDU QUE nous avons pris une entente avec la municipalité de Racine pour effectuer nos analyses nécessitant un échantillonneur plutôt que d'en faire l'acquisition;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve la modification à la programmation initiale à être présentée pour la reddition de comptes final;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-88

9.1. ACHAT DE SERVICE À LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

Considérant que nous devons faire des analyses au moyen d'un échantillonneur;

Considérant que l'échantillonneur n'est requis que deux fois par année et que le coût d'achat est élevé;

Considérant que la municipalité de Racine accepte de partager son inspecteur ainsi que son équipement pour exécuter les deux séries d'analyse de trois jours consécutifs exigées par année;

Pour ce motif, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Patrice Brien que le conseil accepte les modalités suivantes pour l'exécution des analyses :

Taux horaire : 40,00\$/h
Frais déplacement : 0,50\$/km
Frais pour l'équipement : 25,00\$/jour

Que la municipalité de Racine nous facturera selon les tarifs ci-haut mentionnés pour chaque série d'analyse;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-89

10. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 97-229 PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX MUNICIPALES(PADEM)
--

Considérant que nous devons refinancer notre prêt de 20 259,45\$;

Considérant que le montant est inférieur à 100 000\$, nous pouvons faire affaire avec l'institution de notre choix ;

Considérant que la Caisse Desjardins de Morilac nous a soumis un tableau de remboursement à un tarif concurrentiel (voir tableau) ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Maurice Boudreau, appuyé par le conseiller Réal Vel que le tableau de remboursement soit accepté et transmis au MAMOT-Direction des finances municipales, Service du financement municipal;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle tous les documents jugés utiles.

TABLEAU DE REMBOURSEMENT

Echéance	Solde capital\$	Taux %	Capital(\$)	Intérêt(\$)	Total(\$)
2014-06-25/ 2014-12-25	20 256.45	4.600%		465.90	465.90
2014-12-25 /2015-06-25		4.600%	2025.65	465.90	2491.55
2015-06-25/ 2015-12-25	18 230.80	4.600%		419.31	419.31
2015-12-25/ 2016-06-25		4.600%	2025.65	419.31	2444.96
2016-06-25/ 2016-12-25	16 205.15	4.600%		372.72	372.72
2016-12-25/ 2017-06-25		4.600%	2025.65	372.72	2398.37
2017-06-25/ 2017-12-25	14 179.50	4.600%		326.13	326.13
2017-12-25/ 2018-06-25		4.600%	2025.65	326.13	2351.78
2018-06-25/ 2018-12-25	12 153.85	4.600%		279.54	279.54
2018-12-25/ 2019-06-25		4.600%	2025.65	279.54	2305.19
	10 128.20				

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-90

11. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MORILAC-ENTENTE DE TARIFICATION POUR SERVICES BANCAIRES-FOLIO 300311 ET 50139

Considérant que nous avons reçu une proposition concernant la tarification pour nos services bancaires ;

Considérant que dans la lettre du 23 mai 2014, une tarification fixe mensuelle de quinze dollars (15\$) pour les services décrits nous est proposée;

Considérant que la Caisse Desjardins de Morilac nous a soumis une convention confirmant la proposition ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la convention proposée ;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle tous les documents jugés utiles.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

*Mme René quitte de 20h48 à 20h50.

2014-06-91

12. TRAVAUX D'ARPENTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que nous avons besoin de vérifier la ligne de deux lots sur notre territoire;

Considérant que la validation des lignes évitera des litiges dans le futur;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil accepte les deux propositions de Daniel Touchette arpenteur, géomètre au montant de trois cent trente-cinq dollars (335,00\$) plus les taxes applicables pour chacun des mandats;

Premier mandat : lot 3035972 certificat de piquetage, pose de trois (3) repères officiels dans la limite avant : 335,00\$

Deuxième mandat : lots 2 456 260 et 2 456 264 certificat de piquetage, pose de deux (2) repères officiels et relevé du muret de pierre existant pour vérification de l'empiétement sur le trottoir appartenant à la municipalité : 335,00\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-92

13. ÉPANDAGE DU CALCIUM EN BALLOT

Considérant que nous appliquons du calcium en ballot;

Considérant que nous devons trouver nous même un fournisseur pour l'épandage des ballots;

Considérant que le nivelage et l'épandage doit se faire simultanément pour un meilleur résultat;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat à Excavation LG inc;

Que le prix pour l'épandage sera de cinquante-cinq dollars (55\$) la tonne (1 ballot = 1 tonne) ce qui inclut le chargement, et le lavage de l'équipement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA PRISE D'EAU DU PONCEAU P-069 CHEMIN MITCHELL

2014-06-93

Nous ne pouvons donner suite à cette demande

15. CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DE SEPTEMBRE 2014

Considérant que le conseil peut par résolution modifier la date des séances du conseil;
Considérant que nous devons changer la date fixée par la résolution 2013-11- 169 pour le mois de septembre 2014;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil décale au 9 septembre la séance du conseil prévue initialement le 2 septembre;
M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-94

16. TRANSFERT DE LA RÉSERVE INCENDIE VERS LA RÉSERVE POINT D'EAU

Considérant que nous devons installer des points d'eau sur le territoire de la municipalité pour respecter notre schéma de couverture de risques en incendie ;
Considérant que le secteur incendie est inter-relié avec les points d'eau.
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que la réserve incendie au montant de six mille cinq cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-seize sous (6 564.96\$) soit transféré à la réserve point d'eau.
M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-06-95

17. INSPECTION DES PISCINES SUR NOTRE TERRITOIRE

Considérant que nous avons le souci de la sécurité de nos citoyens ;
Considérant que les exigences au niveau de la sécurité des piscines a bien évolué ;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate notre inspectrice Mme Isabelle Perreault à faire la vérification de toutes les piscines du territoire ;
Qu'un registre soit créé et tenu à jour ;
M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

18. RECOMMANDATION DU CCU TENUE LE 21 MAI 2014

M. Maurice Boudreau nous fait part des recommandations du CCU :
1. Demande de modification de la zone r.6 pour inclure les résidences bi-familiales dans cette zone :
Recommandation du CCU
La demande est refusée à l'unanimité.
Motifs : Le village comporte plusieurs zones où les résidences bi-familiales sont permises. La quiétude de la rue serait diminuée considérant l'augmentation de la densité en population et en circulation automobile avec ce changement. Également, les membres craignent que les problématiques sociales vécues dans les logements du village s'étendent à cette zone.
2. Inclure les habitations multi logements dans la zone Pat-2.

Accepté à l'unanimité sous conditions.

Les membres sont favorables à l'ajout de résidences multi logements. Ils sont d'accord avec la condition imposée par la MRC de respecter l'aspect naturel, historique et patrimonial des lieux dans l'aménagement des bâtiments et proposent que la partie nord du lot demeure attaché à l'espace sanctuaire. Ils ajoutent que le déboisement devra être minimal, des mesures de contrôle de l'érosion permanentes soient installées et que les résidences aient un niveau architectural et de confort de moyen à haut de gamme. Également, un estimé des coûts reliés au branchement au réseau d'égout et à l'alimentation en eau devra être exigé avant d'accepter tout projet d'ensemble.

3. Terrain de M. Hamann.

Quatre membres contre trois votent pour que la municipalité achète ce terrain et le convertisse en espace parc aménagé de façon sommaire. Regarder également la possibilité de modifier la courbe de la route.

*M. Denis Vel quitte à 21h10 et revient 21h15.

2014-06-96

18.1 AVIS DE MOTION POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-282

M. Jacques Jasmin, conseiller donne un avis de motion pour amender le règlement de zonage 2006-282 afin de prévoir l'ajout d'usage dans la zone R.6

19 VOIRIE

19.1 : M. Boudreau demande à ce qu'on vérifie le ponceau P-86 situé sur le 6^e rang.

19.2 : Les travaux pour enlever les roches sont prévus vers le 11 et 12 juin 2014;

19.3 : Le rechargement du chemin Uldéric Brien et 5^e rang ainsi que la mise à niveau des autres chemins sont prévus vers le 16 juin ou selon la température.

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

21. DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER DU CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DE-ÉRABLES

M. Marc Gilbert nous distribue l'état financier du Centre des loisirs Notre-Dame-de-Érables non vérifié au 31 mars 2014. M. Gilbert répond aux questions. Il nous expose en autre leur problématique concernant leur contrat d'assurance et il nous demande la possibilité d'être faire ajouter à notre contrat d'assurance avec la MMQ.

2014-06-97

21.1 AJOUT À NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA MMQ POUR LE CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

Considérant que nous pouvons faire l'ajout du Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables à notre contrat d'assurance ;
Considérant que le montant attribué à la couverture en assurance du Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables peut être identifié séparément pour la bonne gestion des paiements ;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-

Rochelle demande à MMQ d'ajouter le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables à notre contrat d'assurance ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

22. FÊTE DE LA PÊCHE LE 8 JUIN 2014 DE 9H À 15H

M. Coutu, maire mentionne que les bénévoles sont attendus à 8h30 au 441 principale Ouest pour le bon déroulement de la journée.

2014-06-98

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 CADRE POUR LA MOSAÏQUE

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR MAURICE BOUDREAU
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète quatre cadres de fabrication artisanale pour un montant de cinq cent quinze dollars (515\$);

M. le maire demande le vote : un contre M. Jacques Jasmin et cinq pour
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une résidente demande pourquoi l'état financier annuel du Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables n'est pas fait par des vérificateurs externes? Elle considère que cela protège la réputation des bénévoles et comme elle œuvre auprès d'un OBNL et il leur en coûte environ 300\$ c'est peu pour la protection de notre réputation.

2014-06-99

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 35

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »